

5 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NEOPOST

(Eurolist)

Par courrier du 1^{er} novembre 2007, la société Harris Associates L.P. (Two North LaSalle Street, suite 500, Chicago, Illinois 60602-3790, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 octobre 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST et détenir pour le compte de ses clients (1) 1 676 639 actions NEOPOST représentant autant de droits de vote, soit 5,31% du capital et des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) Harris Associates L.P. indique littéralement dans sa déclaration "accounts managed by Harris Associated L.P. became the beneficial owners of 1 676 639 shares of Neopost SA."
- (2) Sur la base d'un capital composé de 31 593 652 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.